

naître comme à leurs auteurs. Ces primes consisteront en :—

1°. Une médaille d'argent pour aucune invention ou amélioration mécanique ou scientifique.

2°. Une médaille d'argent pour la pièce de menuiserie la mieux finie, l'ouvrage de celui qui la présentera.

3°. Une médaille d'argent pour les meilleurs chronomètre, montre ou horloge, finis à Québec.

4°. Une médaille d'argent pour le meilleur modèle ou des sin pratique d'un navire ou bateau à vapeur.

5°. Une médaille d'argent pour le meilleur modèle d'un moulin à scie ou à farine, à être mû par la vapeur, par l'eau ou par le vent.

6°. Une médaille d'argent pour le meilleur dessin pratique de grilles de fer d'ornements, ou de piliers de revêtures.

7°. Une médaille d'argent pour le meilleur dessin d'architecture unissant l'utilité à l'ornement.

8°. Une médaille d'argent pour le meilleur modèle ou dessin d'un pont de bois.

Les prix seront délivrés le dernier jeudi de janvier prochain, les productions devront être envoyées le lundi précédent.

☞ Ayant publié dans notre précédent FEUILLETON une lettre de Mad. ELISABETH LOUNT épouse de feu SAMUEL LOUNT nous publierons dans notre prochain une lettre de Mr. W. R. LOUNT, son fils, qui confirme la majeure partie des faits avancés par elle et donne en outre des détails qui ne pourront manquer d'intéresser puisqu'ils se rattachent à l'histoire des premiers mouvements insurrectionnels dans le Canada. Ces détails, en nous montrant combien le Haut-Canada a souffert, doivent nous engager à nous féliciter, au milieu des plaintes qui peuvent encore s'élever sous certains rapports, de n'avoir point à déplorer dans le Bas-Canada de ces peines capitales si honteuses pour le siècle où nous sommes et dont les fruits peuvent être si amers pour l'avenir. Dans un tems comme celui-ci où les premiers législateurs du monde agitent la question du droit et même de la propriété de la peine de mort en punition des plus grands crimes, il est toujours douloureux pour l'homme sensible, le citoyen raisonnable et calme de la voir appliquée pour délits politiques dans lesquels on punit des actions dont la réussite eût placé leurs auteurs au rang des philanthropes et même des héros.

☞ Monsieur le Dr. BLANCHET nous assure que l'accusation portée contre lui dans notre dernier numéro du *Fantasque* est entièrement controuvée quant à ce qui le concerne, et qu'il n'a nullement conseillé l'exclusion de la langue française de l'école médicale qui doit, dit-on, être mise en opération sous peu. Ce monsieur nous dit que quoiqu'il serait infiniment plus facile pour lui de démontrer sa profession en langue anglaise, les expressions techniques lui en étant beaucoup plus familières, il serait cependant le dernier à conseiller l'emploi exclusif de cette langue. Nous nous empressons de mettre les vœux de ce monsieur devant le public afin que chacun puisse revenir de l'erreur que nous aurions pu propager. Quand nous aurons vu la personne (maintenant absente) sur l'autorité de laquelle nous avons cru devoir fonder l'article que nous avons écrit, nous pourrions plus sûrement peut-être certifier que c'était une calomnie; en attendant, néanmoins, c'est avec plaisir que nous donnons la contradiction telle que nous la recevons nous-mêmes.

Mr. L. M. Viger est en cette ville; on assure qu'il y est venu pour obtenir de Lord Durham d'avoir son procès: on ajoute que s'il n'obtient ce qu'il demande son intention est de se rendre en Angleterre car il veut démontrer qu'il a été la victime d'animosités particulières et que l'accusation dont il avait été l'objet n'avait été faite que pour nuire à la Banque du Peuple dont il fait partie et pour détruire la confiance en cette institution florissante.

TERRES DES MILICIENS.—On dit que la Commission pour les Terres des Miliciens vient d'être réorganisée, et qu'elle est composée maintenant de MM. DAVIDSON, BOUTILLER et KIMBER (Dr.)

Le *Herald* de Montréal dit qu'une maison Russe de New-York a offert aux patriotes canadiens 5000 carabines. Le bruit court que le gouvernement aurait fait demander raison au consul de cette nation.

—Le Dr. ROBERT NELSON vient d'être arrêté de nouveau aux Etats-Unis et mis sous caution de comparution, pour infraction des Lois de neutralité.

—Les condamnés politiques du Haut-Canada ont obtenu un répit à l'exécution de la sentence de mort, nous annonce une commutation de peine.

—On assure que des lettres de grâce absolue en faveur de SUTHERLAND, maintenant détenu dans la citadelle de cette ville, ont été expédiées de la chancellerie du Haut-Canada.

—Le Capit. CHRISTIE, arrêté dernièrement à Buffalo pour avoir participé à l'affaire de la Caroline, a été remis en liberté.

TRAGI-COMIQUE.—Par les journaux de Terre-Neuve il paraît qu'il s'est passé dans la Législature de cette colonie des scènes qui d'abord ridicules ont ensuite amené sa prorogation.

Un membre de la Chambre d'Assemblée eut une querelle avec le chirurgien de l'Hôpital public, le Dr. Keilly, qu'il traita de cormoran, de voleur du bien des pauvres. Celui-ci répliqua et mit son poing sous le nez du représentant qui fit en Chambre une plainte formelle, demandant une apologie; ce que le Dr. refusa de faire. La Chambre décréta alors un arrêt contre lui pour infraction de ses privilèges. Il fut en conséquence remis entre les mains du shérif. Le Dr. comparut quelques jours après devant le juge Lilly sur un writ d'*habeas corpus* et fut déchargé immédiatement par le juge. Le jour suivant la Chambre émit des warrants contre le Dr. Keilly, contre le shérif qui l'avait relâché et contre le juge qui en avait donné l'ordre. Le sergent-d'armes s'étant rendu dans la chambre des juges y trouva le juge Lilly, le saisit de force, le sortit de l'appartement par le collet et le traîna dans l'escalier; ce ne fut qu'avec peine que le juge échappa d'y être précipité, la tête la première. Le shérif fut aussi arrêté et les deux prisonniers menés en procession dans les rues de la ville au milieu de la populace. Le gouverneur termina le désordre en prorogant la législature à huit jours.

Il y eut encore une légère gelée Dimanche matin, mais si le tems continue beau, les récoltes pourront se rentrer sans de grands dommages. Il est des fermiers qui récolteront de 15 à 20 pour un.

Le capitaine Wetherall de la barque *Surrey* s'est noyé Samedi soir en se rendant à son bord.

[Du Canadien.]

Vol.—Le dernier jour des courses, après l'émeute du soir, la police arrêta un jeune homme, du nom de James Hylan sur lequel on ne trouva pas moins de 25 mouchoirs de poche, 2 do. de mousseline et 1 paire de gants de Kid d'enfant. On l'a logé pour deux mois dans la prison d'où il était sorti le samedi précédent. La plupart des articles ci dessus ont trouvé maître.

Le tems a été extrêmement favorable aux travaux des champs depuis une semaine, et il a été coupé beaucoup de grain, même de blé, qui a pu venir à maturité parfaite cette année, et qui, sans les ravages des vers, aurait rapporté une belle récolte. Il n'y a pas encore eu de gelée assez forte pour faire tort aux grains tardifs; les légumes tendres seulement ont été affectés par la gelée ces nuits dernières. Somme toute, les paroisses du bas du fleuve seront exemptes de disette cette année si la saison peut être favorable à l'engrangement.

ALARMANT POUR LES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE.—Les papiers Allemands parlent de la découverte faite par un chimiste de Berlin, du secret d'un procédé économique pour tirer de l'eau-de-vie de l'herbe ordinaire, ou plutôt des mauvaises herbes. On dit que les Sociétés de Temperance craignant la concurrence du nouveau procédé, pour ruiner leur commerce, ont offert 75,000 florins à son auteur pour l'engager à ne point publier sa recette. Nous ne voudrions pas jurer que cette nouvelle ne soit une calomnie.